



Référence CCPTR :

**REGLEMENT FINANCIER
ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DE LA
REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Je soussigné
Adresse
Code postal - Commune
Adresse mail.....
Numéro de téléphone : .../.../.../.../.....
Sollicite la mensualisation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M)

L'acceptation de la demande de mensualisation par la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise est subordonnée à la signature du contrat de mensualisation et de l'autorisation de prélèvement. Dans le cas contraire la demande de mensualisation ne pourra être prise en compte.

Il est convenu ce qui suit :

1 – Avis d'échéance :

Un avis d'échéance indiquant le montant et les dates de prélèvements qui seront effectués sur votre compte vous parviendra par courrier.

2 - Modalités des prélèvements :

Les prélèvements sont effectués tous les 10 du mois. Ils représentent 1/10^{ème} de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Quelle que soit la date de début de mensualisation, le dernier prélèvement aura lieu en novembre.

3 - Changement de coordonnées bancaires ou postales :

En cas de changement de coordonnées bancaires ou postales, le redevable doit avertir par courrier la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

Une nouvelle autorisation de prélèvement ainsi que le relevé d'identité bancaire ou postal correspondant devront être transmis avant le 20 du mois en cours pour permettre le prélèvement sur ce compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire la modification n'interviendra qu'un mois plus tard.

4 - Déménagement :

En cas de déménagement, le redevable doit avertir sans délai la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise. Il devra fournir, selon le cas : une copie de l'acte de vente ou un état des lieux d'entrée ou un état des lieux de sortie.

Un nouveau contrat de mensualisation devra être établi.

5 - Renouvellement du contrat de mensualisation :

Le contrat de mensualisation est **automatiquement** reconduit l'année suivante, sauf avis contraire de votre part.

6 - Frais de prélèvement :

Les frais de prélèvement sont intégralement pris en charge par la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

7 - Echéances impayées :

- Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté. Le redevable devra alors s'acquitter du montant non prélevé directement auprès du centre des finances publiques de Neuilly en Thelle (11 rue de Paris 60530).
- En cas d'un second rejet de prélèvement dans l'année en cours, le contrat de mensualisation prendra fin automatiquement pour le reste de l'année. Le redevable devra s'acquitter du solde de la REOM annuelle directement auprès du centre des finances publiques de Neuilly en Thelle (11 rue de Paris 60530).

8 - Fin de contrat :

- Le redevable qui souhaite renoncer au contrat de prélèvement **en cours d'année** doit en informer la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise par simple lettre avant le 20 du mois en cours pour prise en compte le mois suivant.
- Le redevable qui souhaite renoncer au contrat de prélèvement **pour l'année suivante** doit en informer la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise par simple lettre avant le 20 novembre de chaque année.

Date :

Le Président

NOM et Prénom

Signature

Jean-François MANCEL

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements présentés par le TRESOR PUBLIC de Neuilly en Thelle.
En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte / / / / / /		DESIGNATION DU CREANCIER TRESOR PUBLIC	
Date :		BENEFICIAIRE C.C du Pays de Thelle et Ruraloise 7, Avenue de l'Europe 60530 NEUILLY EN THELLE	
Désignation de l'établissement teneur du compte :			
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
IBAN : <input type="text"/>			
BIC ou SWIFT : <input type="text"/>			
Date :	Signature du titulaire du compte :	N° national d'émetteur 517647	
<u>JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</u>			